

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 33 (2003)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Enquête

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

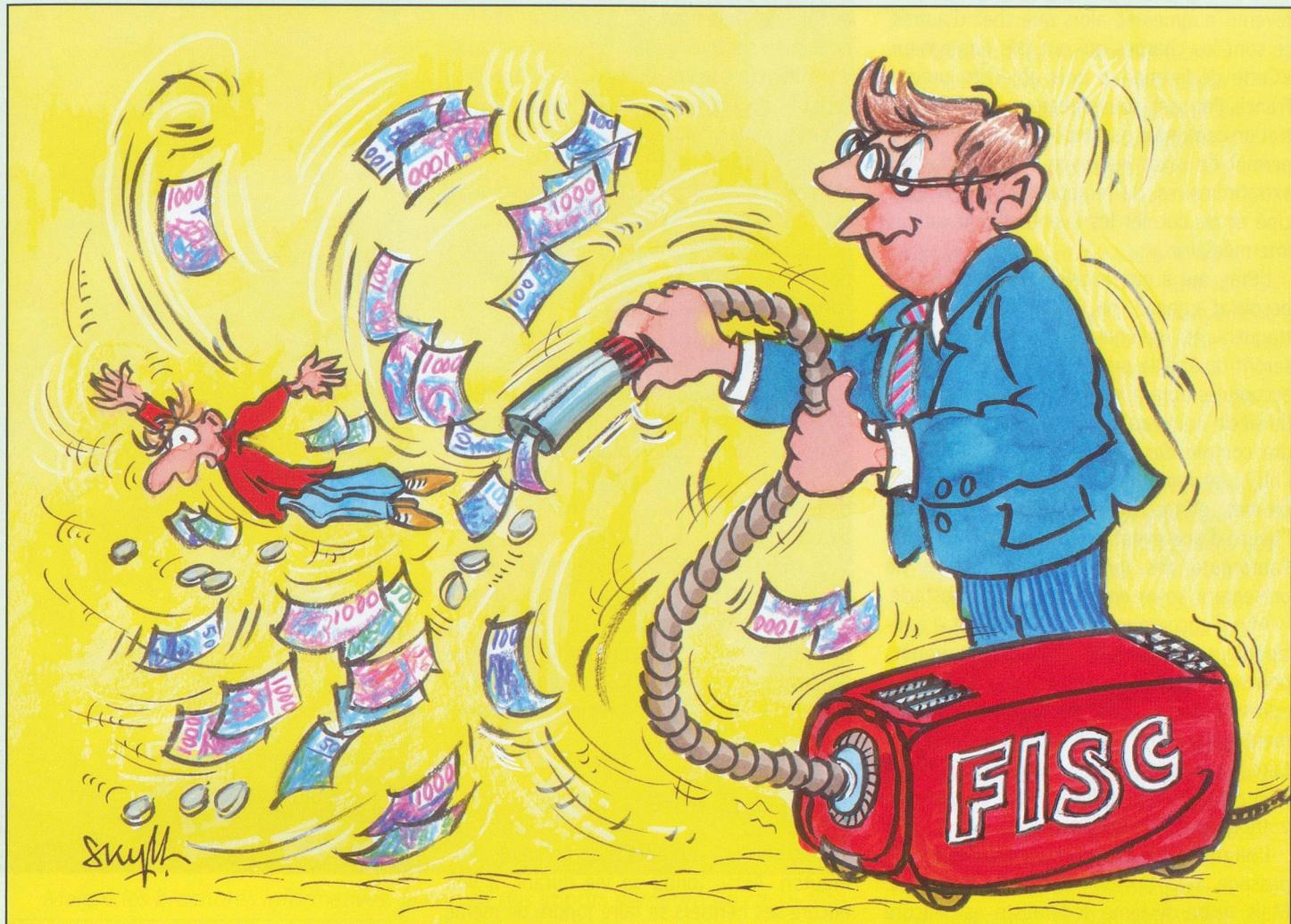
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Le casse-tête des impôts

En février, la grogne s'installe à travers le pays, car le temps est venu de remplir cette satanée déclaration d'impôts. Depuis cette année, l'harmonisation fiscale devrait mettre tout le monde à égalité. En théorie.

Jusqu'à ce jour, Valaisans, Vaudois et Tessinois faisaient bande à part, en remplaçant leurs déclarations tous les deux ans, selon un système désormais obsolète. Depuis 2003, l'harmonisation fiscale est enfin devenue une réalité sur tout le territoire de la Confédération. A Sion, à Lausanne et à Lugano, il faudra donc s'acquitter de la corvée des impôts chaque année. Mais dans le fond, qu'est-ce que cela va changer ?

On serait tenté de répondre: pas grand-chose. D'autant que, pour les trois cantons précités, une déclaration transitoire poétiquement baptisée «2001-2002bis» va encore

»»

### Enquête

### Ce mois... dans Vie pratique

#### 27 Enquête

Le casse-tête des impôts

#### 31 Info Seniors

Rémunération du pharmacien

#### 32 Assurances

Téléphone: quel opérateur?

#### 34 Pro Senectute

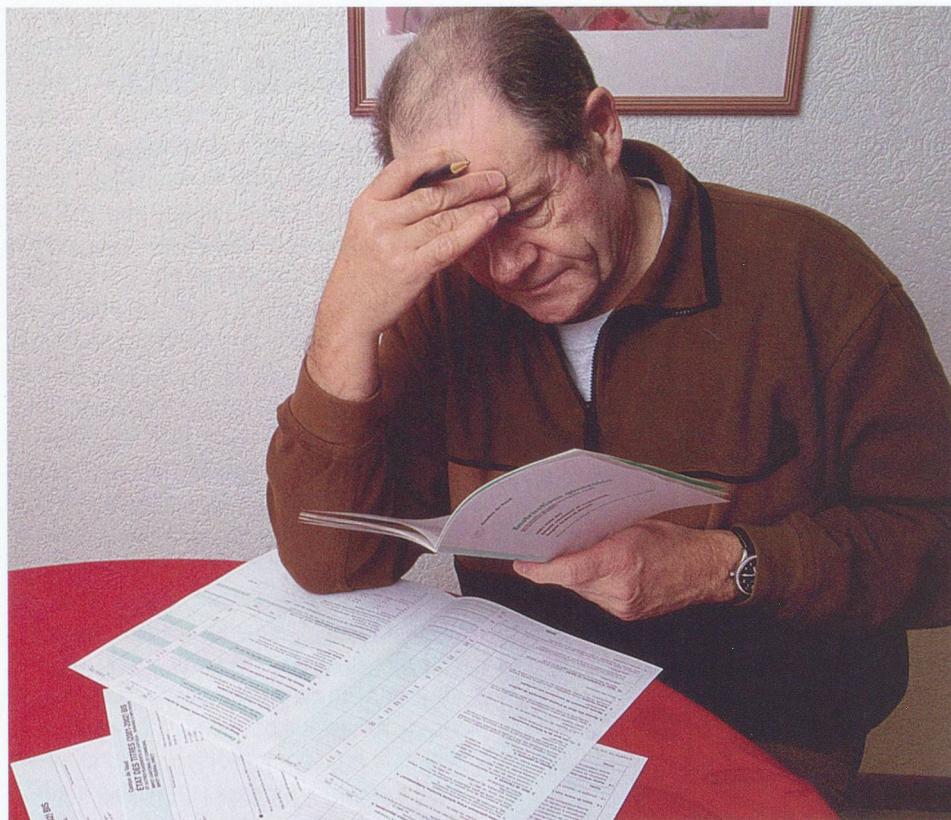
La solitude, ça existe!

#### 36 Genève et OCPA

#### 38 Dans les cantons

#### 40 Agenda romand





pôts pour une somme relativement modeste. Enfin, nous conseillons fortement aux propriétaires de biens immobiliers de s'adresser à une fiduciaire. Certes, le service n'est pas gratuit (compter un minimum de Fr. 100.-), mais cela reste le meilleur moyen d'éviter la crise de nerfs...

Jean-Robert Probst

## Ce qui change

Par le passé, de nombreux cantons, dont Vaud et Genève utilisaient le système *praenumerando*, qui basait la taxation sur une estimation des revenus futurs. Depuis 2003, date du passage au système *postnumerando*, l'impôt est calculé, plus logiquement, sur les revenus acquis durant l'année. Ainsi, en 2004, la déclaration 2003 tiendra compte des revenus et des charges de 2003, ce qui est plus juste. Le système des acomptes provisionnels reste en vigueur. La différence entre le montant de la déclaration et les acomptes sera réclamée au contribuable (ou ristournée s'il a trop payé), une fois la taxation effectuée, soit dans le courant de l'année 2004.

début février. Le canton du Valais a envoyé une information à tous les ménages, se rapportant au passage à la taxation annuelle et organise également des séances d'informa-

tion. En parcourant les petites annonces de votre quotidien préféré, vous dénicherez certainement l'adresse d'une personne prête à vous aider à remplir votre déclaration d'im-

## Internet

# Tout calculer, grâce au net

■ Non, internet ne remplira pas votre déclaration d'impôts à votre place.  
Mais le réseau contient tout de même des informations utiles.

**U**n coup de chapeau à [www.impots.ch](http://www.impots.ch), qui sait rendre le sujet attrayant, une gageure! Vous trouverez sur ce site les coordonnées des différents offices d'impôt régionaux, mais aussi de fiduciaires et de

gérants de fortune triés par canton. Classifiés également par canton, des renseignements sur la manière de remplir sa déclaration et sur les déductions possibles. Un autre service appréciable: le forum. Vous avez un souci à propos d'une donation, ou de l'incidence de l'achat d'une résidence secondaire sur vos impôts? Interrogez le spécialiste d'impots.ch qui vous répondra rapidement sur le forum. La lecture des questions des autres internautes peut aussi fournir des renseignements précieux. Le site propose des fichiers PDF sur des sujets ponctuels. Il suffit de cliquer pour que le document complet soit enregistré sur votre

disque dur. Vous pouvez ainsi le consulter à loisir en quittant le réseau.

Le Département des finances de l'Etat de Genève est présent sur le web grâce à son site [www.getax.ch](http://www.getax.ch). Vous pourrez commander ou copier un logiciel dans lequel vous remplirez directement votre feuille d'impôts. L'administration cantonale vaudoise des impôts est présente sur [www.aci.vd.ch](http://www.aci.vd.ch). Espérons toutefois que ce site bénéficie d'une remise à jour régulière!

Bref, s'il existe des aides, l'ère de la déclaration via internet n'est pas encore entamée... **B.P.**

## Adresses

[www.impots.ch](http://www.impots.ch)  
[www.getax.ch](http://www.getax.ch)  
[www.aci.vd.ch](http://www.aci.vd.ch)